



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 novembre 2019
(OR. en)

13343/19

Dossier interinstitutionnel:
2019/0206 (NLE)

TRANS 495
MAR 160
EU-GNSS 40
AVIATION 201
ESPACE 80
RELEX 952
NIS 11

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Ukraine afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne

PROTOCOLE
À L'ACCORD DE COOPÉRATION
CONCERNANT UN SYSTÈME MONDIAL
DE NAVIGATION PAR SATELLITE À USAGE CIVIL
ENTRE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES ET L'UKRAINE
AFIN DE TENIR COMPTE DE L'ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE,
DE LA RÉPUBLIQUE DE CROATIE ET DE LA ROUMANIE À L'UNION EUROPÉENNE

L'UNION EUROPÉENNE,

et

LE ROYAUME DE BELGIQUE,

LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE,

LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE,

LE ROYAUME DE DANEMARK,

LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,

LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE,

L'IRLANDE,

LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE,

LE ROYAUME D'ESPAGNE,

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

LA RÉPUBLIQUE DE CROATIE,

LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE,

LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE,

LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE,

LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE,

LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG,

LA HONGRIE,

LA RÉPUBLIQUE DE MALTE,

LE ROYAUME DES PAYS-BAS,

LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE,

LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE,

LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE,

LA ROUMANIE,

LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE,

LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE,

LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE,

LE ROYAUME DE SUÈDE,

LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD,

ci-après dénommés les "États membres",

d'une part, et

L'UKRAINE,

d'autre part,

RAPPELANT l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Ukraine (ci-après dénommé "l'accord"), signé le 1^{er} décembre 2005 et entré en vigueur le 1^{er} décembre 2013, et, en particulier, son article 17, paragraphe 3;

VU l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007 et l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013;

SOUHAITANT que la République de Bulgarie, la République de Croatie et la Roumanie adhèrent à l'accord;

COMPTE TENU du fait qu'en vertu de l'article 6, paragraphe 2, de l'acte relatif aux conditions d'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie, de l'article 6, paragraphe 2, de l'acte relatif aux conditions d'adhésion de la République de Croatie et des adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne, l'adhésion de ces États à l'accord doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à l'accord,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

La République de Bulgarie, la République de Croatie et la Roumanie sont parties à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Ukraine et, respectivement, elles adoptent le texte de l'accord et en prennent acte, au même titre que les autres États membres.

ARTICLE 2

Le présent protocole fait partie intégrante de l'accord.

ARTICLE 3

Les textes de l'accord établis en langues bulgare, croate et roumaine sont joints au présent protocole.

ARTICLE 4

Le présent protocole entre en vigueur le premier jour du mois suivant la date à laquelle les parties ont notifié au dépositaire de l'accord, au moyen de notes diplomatiques, l'achèvement de leurs procédures juridiques internes respectives pour l'entrée en vigueur du présent protocole.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent protocole.

FAIT en deux exemplaires en langues allemande, anglaise, bulgare, croate, danoise, espagnole, estonienne, finnoise, française, grecque, hongroise, italienne, lettone, lituanienne, maltaise, néerlandaise, polonaise, portugaise, roumaine, slovaque, slovène, suédoise, tchèque et ukrainienne, tous les textes faisant également foi.

Pour l'Union européenne

Pour les États membres

Pour l'Ukraine